

1.

Debitrice:

Vowe SA, en liquidation

, anc. rue Caroline 4, 1227 Carouge, act. sans dom. ni rés.connus
2.

Remarques:

Par jugement du 5 décembre 2005, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a rejeté la requête de faillite sans poursuite préalable formée par la Fondation Institution supplétive LPP, av. du Théâtre 1, 1001 Lausanne, à l'encontre de Vowe SA, en liquidation.

A laissé les frais à charge de la requérante.

A débouté les parties de toutes autres conclusions.

Tribunal de première instance

1211 Genève 3

(03146678)